Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902019-20251216-DCM202512067-DE

PLOUMOGUER

TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, dix-neuf heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle CARIOU, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme Josiane CARIOU, Christine LETOURNEL, Denis LEGRAND, Tiphaine FLOCHLAY, Valérie LE BOUCHER et Patrice COATANÉA, absents excusés ayant donné respectivement pouvoir à Mme Gisèle CARIOU, Hervé QUINQUIS, Joël PERCHOC, Karine KÉRÉBEL et Solène HÉLIÈS.
Le quorum a été atteint avec 11 présents.
M. Hervé QUINQUIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2025-12-067 VÉGÉTALISATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE PRÉSENTATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans la continuité de la construction de Ti an Dudi, le projet de cour a fait l'objet d'un partenariat avec le CAUE dans le cadre du projet « Chifoumi »

Depuis 2015 l'équipe d'architectes et de paysagistes du CAUE s'emploie à accompagner les enseignants et leurs élèves, de tous niveaux, de la maternelle au post bac. Le CAUE est habilité par l'Education nationale à réaliser ces interventions.

Le programme des cours CHIFOUMI : au-delà du clin d'œil amusé à l'intemporel jeu du pierre-feuille-ciseaux qui anime les cours d'école du monde entier, le choix du nom de cette action est loin d'être anodin. Le CHI·FOU·MI· symbolise une diversité d'ambitions et d'objectifs à atteindre afin de concevoir la cour d'école de demain. Ainsi, l'ambition générale est de REMETTRE LES ENFANTS AU COEUR DE LA RÉFLEXION. Cela passe tout d'abord par leur participation au processus de projet.

Le projet a fait l'objet d'un travail de concertation en Comité de pilotage et le conseil en prend connaissance après une présentation en commission travaux en septembre.

Dans la continuité des réflexions engagées par Ploumoguer, le projet vise à transformer la cour en un espace plus végétalisé, apaisé et favorable aux usages scolaires. L'objectif est de réduire les surfaces imperméabilisées, d'améliorer le confort thermique, d'offrir davantage d'ombre et de créer des zones de jeux plus variées.

Une esquisse d'aménagement sera présentée au conseil après la validation en COPIL mi-décembre.

Le projet prévoit notamment :

- le **débitumage** des zones identifiées pour permettre la pleine terre ;
- la création de **massifs plantés**, d'îlots d'ombre et de zones de fraîcheur ;
- l'introduction d'**espèces adaptées** au contexte local, peu consommatrices en eau et favorables à la biodiversité ;
- l'installation de **mobiliers en bois** et d'espaces de jeux intégrés dans les aménagements paysagers.

Certaines étapes pourront mobiliser les entreprises locales ainsi que des ateliers participatifs avec les élèves et leurs parents (plantations, finition de certains éléments de mobilier).

Les travaux de gros œuvre, notamment le débitumage, seront réalisés en priorité durant les vacances scolaires. Les plantations et l'installation des mobiliers pourront se dérouler ensuite, éventuellement en partie en période scolaire afin de permettre l'implication des classes.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902019-20251216-DCM202512067-DE

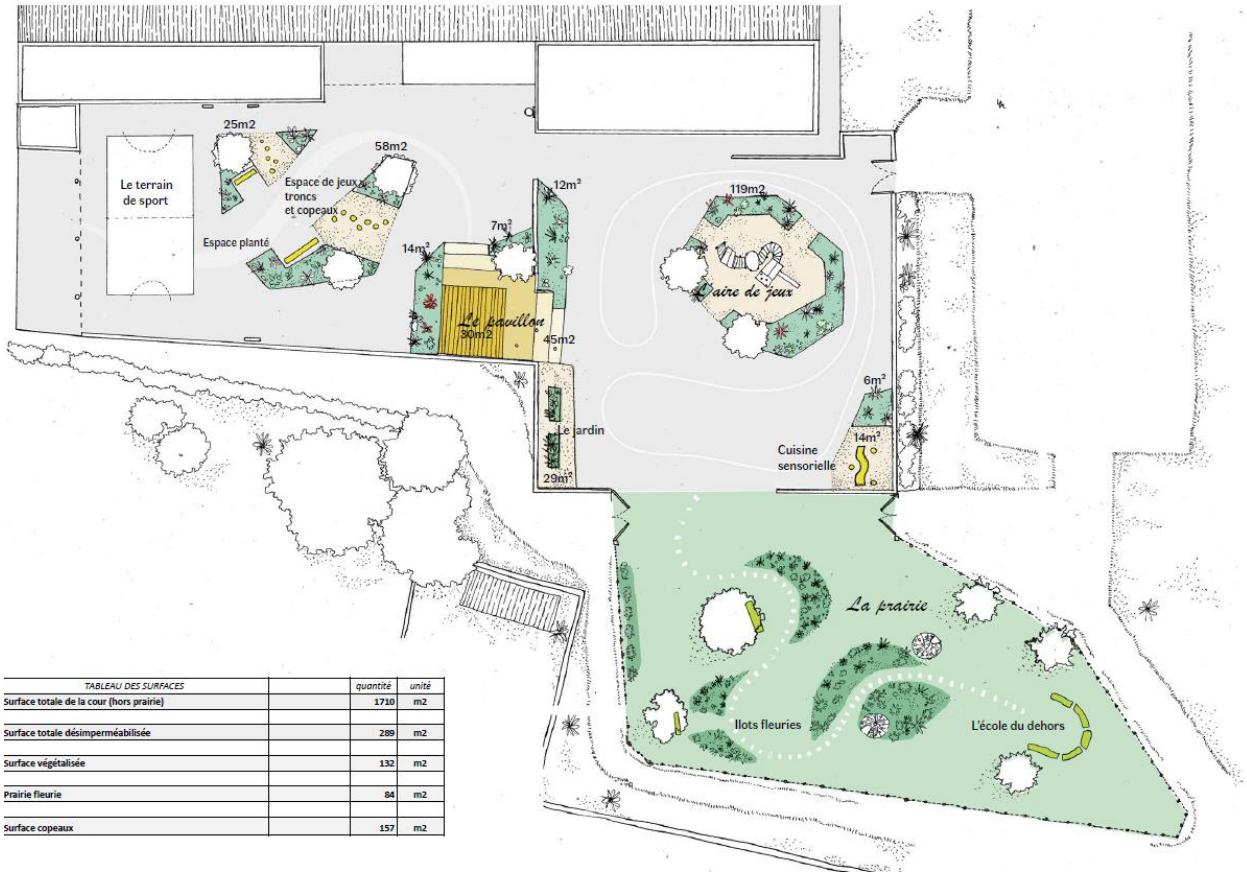


TABLEAU DES SURFACES		quantité	unité
Surface totale de la cour (hors prairie)		1710	m2
Surface totale désimperméabilisée		289	m2
Surface végétalisée		132	m2
Prairie fleurie		84	m2
Surface copeaux		157	m2

Le projet est estimé à 134 500€ HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

BUDGET PREVISIONNEL	**134 500**	**H.T.**
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL		
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT		
DETR demandée		30 000,00 €
DSIL demandée		30 000,00 €
AUTRES AIDES PUBLIQUES		
Conseil départemental		35 000,00 €
PART DE LA COLLECTIVITÉ		**H.T.**
Total autofinancement		**39 500,00 €**

Après avis de la commission plénière, le conseil

- Autorise le Maire à toutes les démarches nécessaires à la continuité du projet
- Autorise Mme le Maire à solliciter des subventions liées à cette phase du projet

Résultat du vote : unanimité.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902019-20251216-DCM202512067-DE

Pour copie conforme
Le Maire,
Gisèle CARIOU